



# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

**NUMERO SPECIAL OCTOBRE 2014**

EDITE ET PUBLIE LE 23 OCTOBRE 2014

**"Le texte complet de chaque acte publié dans le présent recueil pourra être consulté à la  
Préfecture de la Haute-Loire et dans chaque service concerné"**

# S O M M A I R E

<b>PREFECTURE .....</b>	<b>3</b>
<b>SERVICES DU CABINET .....</b>	<b>3</b>
BUREAU DU CABINET .....	3
ARRETE n°2014/59 portant délégation de signature à M. le Préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès du Préfet de zone de défense et de sécurité Sud -Est, chargé de l'Administration du Ministère de l'Intérieur (SGAMI). ....	3

# PREFECTURE

## SERVICES DU CABINET

### BUREAU DU CABINET

ARRETE n°2014/59 portant délégation de signature à M. le Préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès du Préfet de zone de défense et de sécurité Sud -Est, chargé de l'Administration du Ministère de l'Intérieur (SGAMI).

**Le Préfet de la Haute-Loire,  
Chevalier de la Légion d'Honneur**

#### A R R E T E :

Article 1 : Délégation de signature est donnée à M. Stéphane ROUVE, préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la région Rhône-Alpes, préfet de zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône, à l'effet de signer, au nom de M. Denis LABBÉ, préfet du département de la Haute-Loire, tous les actes relatifs aux adjoints de sécurité, à l'exclusion de ceux concernant l'organisation de la commission de sélection, l'agrément et la liste des candidats retenus et, le cas échéant, les sanctions disciplinaires de l'avertissement et du blâme.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane ROUVE, la délégation de signature qui lui est conférée est exercée par M. Bernard LESNE, adjoint au secrétaire général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité Sud-Est.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard LESNE, la délégation de signature qui lui est conférée est exercée par Madame Sylvie LASSALLE, directrice des ressources humaines.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sylvie LASSALLE, la délégation de signature qui lui est conférée est exercée par Mme Claude BARATIER, Chef du bureau de la gestion statutaire.

Article 5 : Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté préfectoral n°2014/12 du 12 mai 2014 portant délégation de signature à M. le Préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès du Préfet de zone de défense et de sécurité Sud-Est, chargé du Secrétariat Général pour l'Administration du Ministère de l'Intérieur à Lyon (SGAMI).

Article 6 : Le secrétaire général de la préfecture du département de la Haute-Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Loire.

Le Puy en Velay, le 21 octobre 2014  
Le Préfet

Signé : Denis LABBÉ

